

Rapport de la CoFin sur le préavis N° 01/2014 concernant la participation des dix communes de la Riviera au financement du stade régional de la Saussaz

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La CoFin s'est réunie dans la salle de la Maison de commune le lundi 27 janvier et le lundi 10 mars à 19h30. Elle était composée de Madame M-F Vouilloz Bumier et de Messieurs E. Rochat, J.Laurent, S. Jaquet, B. Ramuz, P. Zapf et A. Vionnet Président rapporteur.

Étaient présents M. A. Bovay Syndic responsable des finances ainsi que M. C. Schwab Municipal qui nous a informés de la présentation de « Rochat solaire » à la prochaine séance du conseil communal du 17 février 2014. M. Stéphane Roulet boursier communal était excusé.

M. A. Bovay nous a présentés le préavis mentionné ci-dessus, mais n'étant pas en charge du dossier il n'a pas pu répondre à toutes nos questions. Après un bref tour de table nous avons décidé de reporter la discussion au 10 mars 2014.

En effet, comme il nous manquait divers renseignements sur cet objet, il a été décidé d'un commun accord, étant désigné comme rapporteur, de participer à la séance intercommunale d'information des conseils communaux prévue le 4 février 2014 à Montreux.

Nous avons repris la discussion le 10 mars en présence de M. A Bovay Syndic et de Stéphane Roulet boursier communal accompagnés de M. Gérald Gygli qui nous a présenté le préavis N° 02/2014. Se sont excusés pour cette séance Messieurs E.Rochat, et P. Zapf.

Forts des notes reçues de la séance relatives aux questions / réponses suite à la présentation, nous pouvons dès lors nous déterminer sur cette demande de financement. Les explications complètes données dans ce préavis ont été confirmées à la séance intercommunale. Nous portons à votre connaissance les éléments financiers importants à savoir :

- La participation financière des 10 communes de la Riviera porte exclusivement sur :
 - lot 1 : stade d'athlétisme ;
 - lot 2 : uniquement les nouveaux vestiaires ; la rénovation des vestiaires existants est à la charge de Montreux.
- La demande de la ville de Vevey de centraliser l'athlétisme à la Saussaz justifie une participation financière plus importante que sa seule participation dans le cadre d'une clé de répartition régionale, soit :
 - Le 100% des crédits d'études du lot 1 (stade d'athlétisme) : CHF 303'000.-;
 - Le 50% des crédits d'études des nouveaux vestiaires du lot 2 : CHF 226'300.-.
- Les membres de la CoFin s'interrogent sur le prix des nouveaux vestiaires qu'ils jugent trop élevé par rapport à des installations destinées à d'autres sports. Cela nous paraît être le seul point noir de ce préavis.

Il est répondu que les besoins pour des vestiaires de football ne sont pas les mêmes que pour l'athlétisme. Il n'est en effet pas possible de mélanger les différents types d'utilisateurs (écoliers et public par exemple, notamment pour des raisons de sécurité).

Chaque vestiaire doit donc être équipé de douches et installations sanitaires qui lui sont propres. Le prix est comparable à celui de toilettes publiques (env. 1'000.-/m³).

- Les éléments techniques suivants nous sont communiqués au sujet du lot N° 2 :

- Coût : CHF 1'000.00 m/3
- Cube SIA : 2'572 m³
- Surface au sol : env. 1'000 m² (sur deux niveaux)
- Rez inférieur : 6 vestiaires, dont 2 publics (y compris douches et sanitaires / local concierge / local Montreux-sport / local visiteurs / local thermique
- Rez supérieur : 2 vestiaires (y c. douches et sanitaires / sanitaires pour le public / salle de musculation / buvette / salle de théorie / local pour le CARE / local pour Triviera / local rangement athlétisme.

Lors de sa 2^{ème} séance du 10 mars 2014 les membres de la CoFin ont constaté que les Conseillères et Conseillers ont reçu les documents de la séance intercommunale à Montreux ainsi que le rapport de la commission ad hoc. De ce fait, la part importante des éléments financiers étant déjà évoqués, nous n'y reviendrons pas.


Nous pouvons relever l'excellente présentation de ce préavis par la Direction des domaines et bâtiments, sport de la ville de Montreux.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, après avoir délibéré et pris connaissance des conclusions de la commission ad hoc, convaincue du caractère d'intérêt public régional de la participation financière de notre commune, la CoFin à la majorité des membres présents, 4 voix pour et un avis contraire, recommande au Conseil communal d'approuver les conclusions du préavis N° 01/2014, à savoir :

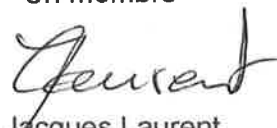
- d'accepter de participer au financement du stade régional d'athlétisme de la Saussaz, Propriété de la commune de Montreux pour un montant total maximal de CHF 7'622'500.00 et selon les modalités définies dans le présent préavis.
- d'inscrire aux budgets :
2015 : un montant global de CHF 252'450.00
2016 : un montant global de CHF 252'450.00
- de prendre acte de la participation des communes au financement régional sera facturée après la réalisation des lots 1 et 2, sur la base d'un décompte final.
- de prendre acte qu'en cas de diminution des coûts des lots 1 et 2, l'ensemble des communes en bénéficie / qu'en cas d'augmentation des coûts, seule la commune propriétaire la prend en charge.
- de prendre acte que l'éventuel subside accordé par le Fonds du sport vaudois sur les lots 1 et 2 viendra en diminution de la participation de toutes les communes.

Le président rapporteur



Alain Vionnet

Un membre



Jacques Laurent